

ORIENTATIONS FINANCIERES

Les orientations financières qui guideront l'élaboration du budget primitif de notre commune en 2023 se situent dans la continuité de celles des années précédentes.

Elles résultent des choix que la majorité municipale a présentés aux Contois lors de la dernière campagne électorale et approuvés à une large majorité.

Malgré le contexte général difficile qui s'impose à nous, avec notamment la forte augmentation des coûts de l'énergie et de l'inflation, l'objectif général depuis plusieurs années reste le même : assurer la maîtrise de nos finances pour préserver le pouvoir d'achat des familles tout en améliorant la vie quotidienne des habitants.

POUR CELA ET AU NIVEAU DES CHARGES :

- Tous les services actuellement gratuits (ascenseur, parking...) le demeureront et l'éventuelle évolution de ceux payant (comme la cantine scolaire) sera la plus faible possible.
- La maîtrise constante de nos charges de fonctionnement sera poursuivie afin de disposer d'un autofinancement conséquent permettant de financer de nouveaux équipements publics à moindre coût.
- Le soutien aux associations sera poursuivi afin de leur permettre de proposer des tarifs attractifs et à la portée de tous et permettre un accès à la culture au plus grand nombre.

EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES

- Nous maintiendrons le taux des impôts locaux à un niveau inférieur à ceux des communes de la même taille que Contes.
- Nous rechercherons systématiquement des financements extérieurs (Europe, Etat, Région, Département) comme tout récemment le dépôt d'un dossier au FEDER rural, afin de réduire le poids des investissements communaux.
- Nous favoriserons l'implantation de nouvelles activités, sources d'emploi, de nouveaux services mais également de nouvelles recettes pour la commune, comme la livraison prochaine de locaux artisanaux et du funérarium.
- Nous poursuivrons les programmes de création ou rénovation de logements communaux de manière à offrir des logements de qualité à des tarifs abordables tout en diversifiant les ressources communales (Parc Castel, balcon de la Grave).

EN CE QUI CONCERNE LES INVESTISSEMENTS

- Nous poursuivrons une politique volontariste par un important programme de travaux et acquisitions de manière à satisfaire les besoins des habitants et soutenir les emplois locaux mais aussi à préparer l'avenir, notamment en ce qui concerne le foncier.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Et

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Alors que nous nous trouvons à mi-mandat, c'est par les budgets établis pour chaque exercice que nous pouvons assurer la mise en œuvre progressive du projet de la majorité municipale dont l'objectif principal vise à développer la commune avec des choix à la fois ambitieux, responsables et durables préservant l'actuelle qualité de vie.

C'est dans ce sens qu'il est proposé au conseil municipal, pour 2023, de continuer à orienter la politique communale vers les domaines d'interventions qui répondent le mieux aux attentes et aux besoins des contoises et des contoïs.

1. Pour une commune forte et reconnue dans une communauté de communes porteuse de projets fédérateurs

Avec ses 7 612 habitants, son positionnement central dans les Paillons, et sa proximité avec Nice et sa métropole, Contes, doit, à la fois prendre en compte les intérêts de toutes les contoises et de tous les contoïs et être totalement partie prenante d'engagements et objectifs de développement de la CCPP tournés vers l'avenir.

2. Priorité à une école de la république et une jeunesse épanouie

De la naissance au premier emploi, cette période est cruciale afin que chacune et chacun se construise, librement, mais jamais seuls. Les aînées et les institutions se doivent d'accompagner les jeunes, pour une société épanouie, ouverte et diversifiée.

C'est pour cela que la municipalité veillera à continuer de donner tous les moyens nécessaires à des conditions d'accueil optimales des élèves scolarisés sur la commune. Nous continuerons à entretenir et à veiller à ce que les écoliers et les collégiens disposent, et soient prioritaires pour l'accès aux équipements sportifs et culturels communaux.

Nous continuerons d'avancer avec la CCPP dans la politique de la petite enfance et de la jeunesse, en notant l'apport positif de la nouvelle crèche de Contes.

Il en sera de même pour les activités extrascolaires.

Nous suivrons également de très près et veillerons à ce que la construction d'un nouveau collège aboutisse. Il est indispensable pour permettre aux élèves du collège Roger CARLES d'étudier et aux enseignants de travailler dans des conditions d'effectifs moins contraintes.

Nous resterons mobilisés pour que tous les enseignements actuels du lycée de Drap soient préservés et dotés des moyens techniques et humains absolument indispensables en rappelant la Région à ses obligations que ce soit en matière de transport des élèves ou en locaux d'enseignement.

3. Permettre l'accès de tous à la culture et au sport

Le choix de soutenir plus de 80 associations contoises, est l'un des piliers de la majorité municipale, cela se traduit par la mise à dispositions des agents et des équipements communaux sportifs, culturels et les salles également, qui d'ailleurs, ne désespèrent pas.

Le soutien financier restera inchangé car il permet, et nous y veillons, de rendre le sport, la culture et le bien être accessibles à toutes et tous à des tarifs modérés.

Les spectacles d'été resteront gratuits et pour ceux ayant lieu au théâtre de l'Hélice, la tarification sera très modérée.

2023 est l'année de l'inauguration de la chapelle St Joseph, qui au-delà de sa dimension culturelle, sera un espace culturel d'échanges et d'exposition accessible à tous.

Le projet de la maison de la biodiversité et du développement durable, troisième espace du pôle culturel de la commune avec le musée et la médiathèque, connaîtra une étape importante dans son avancée.

4. Soutenir les activités économiques et l'emploi

Soutenir l'emploi, l'artisanat et l'agriculture et d'une manière générale les activités économiques et l'emploi relève d'actions concrètes.

Parmi celles-ci, la livraison prochaine des locaux, fonctionnels, à des loyers accessibles qui bénéficieront à cinq artisans et permettront l'ouverture de chambres funéraires, ou encore les travaux de la ferme du bon vivre, à Sclos.

Les aménagements de la place Ollivier et la création de nouveaux commerces présentés en début d'année, permettront d'améliorer l'attractivité du cœur de Contes profitable aux commerces par l'interconnexion des deux places, des parkings et des accès piétons.

Nous continuerons également de suivre de très près, avec la CCPP, l'avenir des terrains de l'ancienne usine Lafarge.

Le PLU nous permettant de rester maître des décisions relatives aux aménagements futurs qui passent, selon nous, à la fois par la préservation des espaces naturels, mais aussi, par le développement, sur la partie où se trouvait l'usine, d'un parc d'activités d'excellence ayant vocation à créer, durablement, de la richesse et des emplois pérennes.

S'agissant de la carrière et de la partie dédiée à la vente de ciment, non encore disponibles avant plusieurs années, la réflexion reste ouverte sachant que nous nous attachons à ce que ces espaces bénéficient en priorité aux Contois et aux habitants des Paillons.

5. Maintenir et déployer des services publics de proximité

Nous nous attachons à défendre l'accès et le maintien des services publics, pour toutes et tous.

Nous entamons la deuxième année de la reprise en régie du SICTEU et le temps confirme que ce service public indispensable à la gestion des eaux usées, doit être préservé et optimisé, n'en déplaise à son ancien président.

Le SILCEN, bien qu'il reste à améliorer les conditions de facturation avec le concours de la direction départementale des finances publiques, a déjà démontré l'efficacité de la gestion en régie, notamment en ce qui concerne la question essentielle des économies d'eau.

2023 sera également l'année de l'ouverture du nouvel EHPAD bâti sur un terrain dont l'emplacement avait été proposé par la commune.

6. Maintenir une politique du logement en adéquation avec les objectifs de développement de la commune

Alors que la commune a livré en 2022 onze logements communaux dont cinq sociaux et contribué à la location de 32 logements locatifs dont 22 sociaux, le nouvel ensemble immobilier des Parrans comportera, en complément de son pôle médical, quinze logements dont huit locatifs sociaux et sept en accession à la propriété.

De nouveaux projets, toujours sous la forme d'unités à taille humaine proches des services, des commerces et des moyens de transports collectifs seront mis à l'étude en 2023. Ils entreront dans le cadre d'un contrat de mixité sociale sous réserve que les exigences administratives de l'Etat soient raisonnables.

Nous poursuivrons, en parallèle le soutien à l'accession à la propriété.

7. Préserver la sécurité des citoyens

Notre première préoccupation en matière de sécurité est de préserver et de veiller à disposer d'une brigade de gendarmerie, toujours au complet avec laquelle nous nous attachons à travailler. Notre système de vidéo protection continuera à être développé, pour contribuer à aider, tant les gendarmes que notre garde-champêtre dans leurs missions. Cet outil contribue à dissuader et à identifier les auteurs d'actes répréhensibles tels que des dépôts sauvages, des dégradations de biens publics, de trafics, de non-respect des règles de stationnement.

Nous appliquerons sans hésitation toutes les sanctions que prévoient les textes relevant de la responsabilité des communes.

Un travail de prévention sera également poursuivi.

Nous continuons de travailler à la réalisation d'aménagements routiers destinés à sécuriser la circulation et à réduire la vitesse.

8. Poursuivre des aménagements de voirie adaptés, lutter pour l'amélioration des conditions de circulation vers Nice

Les déplacements qu'ils soient routiers, cyclistes ou piétons font partie du quotidien de toutes et tous.

En 2023, notre choix est de continuer à investir pour mener à bien les projets présentés et débattus avec les contois et les contaises qui sont notamment le Pilon, la RD115 des Mouchettes jusqu'au futur Savel, la traversée de la Vernéa et la route de la zone d'activité.

Nous continuons d'interpeller avec la CCPP tous les acteurs en charge de la gestion de la route, de l'autoroute, du train, du tram afin qu'ils sortent de l'inertie et de l'incurie que supportent depuis de nombreuses années les habitants de notre vallée qui doivent se rendre au travail ou à l'école dans des bouchons interminables.

9. Préserver notre environnement pour les générations à venir

Toutes les actions menées par la commune doivent graviter autour de la préservation de notre environnement, c'est ainsi que nous nous attachons à soutenir l'installation et les activités d'agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique et proposent ainsi leurs produits en circuit court.

Il est toujours utile de rappeler que notre PLU, qui comprend 80 % d'espaces naturels ou agricoles préservés, protège notre commune d'une urbanisation incontrôlée.

Nous renouvèlerons cette année le soutien à l'achat de broyeurs par les particuliers engagé en 2022.

Nous allons procéder, avec la participation de la CCPP à l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques et engager une opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux et intercommunaux (maison de la jeunesse, maison pour tous, gymnase, théâtre de l'hélice, maison de la musique et de la danse).

Nous avons équipé de LED la quasi-totalité de l'éclairage public, les cours de tennis, le gymnase et dernièrement le stade.

Nous continuons à améliorer l'isolation des bâtiments.

Nous continuons de travailler à la création de la maison de la biodiversité et du développement durable qui sera un moyen de susciter et d'accompagner la transition écologique.

Les engagements pluriannuels porteront sur les items suivants :

- Ecoles et restauration scolaire (travaux, maintenance, rénovation et isolation).
- Logements.
- Voirie, stationnement, éclairage public et vidéoprotection.
- Equipements publics communaux (locaux de stockage, chambres funéraires, maison de la biodiversité).
- Patrimoine communal et aménagements en cœur de village.
- Développement durable.

Année 2023

STRUCTURE ET GESTION DES EMPRUNTS

1. STRUCTURE DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 11 137 123,39 € dont 3 864 259,28 € pour les écoles (34,70 % du montant de l'encours). Le montant de l'annuité prévisionnelle pour 2023 devrait être de 1 266 182,23 € (- 79 845,02 €) par rapport à 2022. Le montant de l'amortissement prévisionnel pour 2023 devrait être de 1 005 142,61 € (-159 030,25 € par rapport à 2022) et celui des intérêts de 261 039,62 € (+79 185,23 € par rapport à 2022).

L'encours des emprunts au 1^{er} janvier 2023 s'établit de la façon suivante :

- emprunts à taux fixe 6 254 820,81 € (62,45 %)
 - dont emprunts à taux 0 % : 700 000,00 €
- emprunts indexés sur :
 - Euribor 3 mois 2 285 852,12 € (20,53 %)
 - Le Plan d'Epargne Logement 299 999,86 € (2,69 %)
 - Le Livret A 1 596 450,60 € (14,33 %)

2. STRUCTURE DES EMPRUNTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 108 333,24 €. Le montant de l'annuité prévisionnelle pour 2023 devrait être de 15 062,88 € (+358,73 € par rapport à 2022). Le montant de l'amortissement prévisionnel pour 2023 devrait être de 13 333,34 € (identique par rapport à 2022) et celui des intérêts de 1 729,54 € (+358,73 € par rapport à 2022).

L'encours des emprunts au 1^{er} janvier 2023 s'établit de la façon suivante :

- emprunts à taux fixe 79 999,96 € (73,85 %)
- emprunts indexés sur :
 - Euribor 3 mois 28 333,28 € (26,15 %)

3. STRUCTURE DES EMPRUNTS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 66 941,34 €. Le montant de l'annuité prévisionnelle pour 2023 devrait être de 7 265,60 € (-2,16 € par rapport à 2022). Le montant de l'amortissement prévisionnel pour 2023 devrait être de 6 525,96 € (+74,46 € par rapport à 2022) et celui des intérêts de 739,64 € (-76,62 € par rapport à 2022).

L'encours des emprunts au 1^{er} janvier 2023 s'établit de la façon suivante :

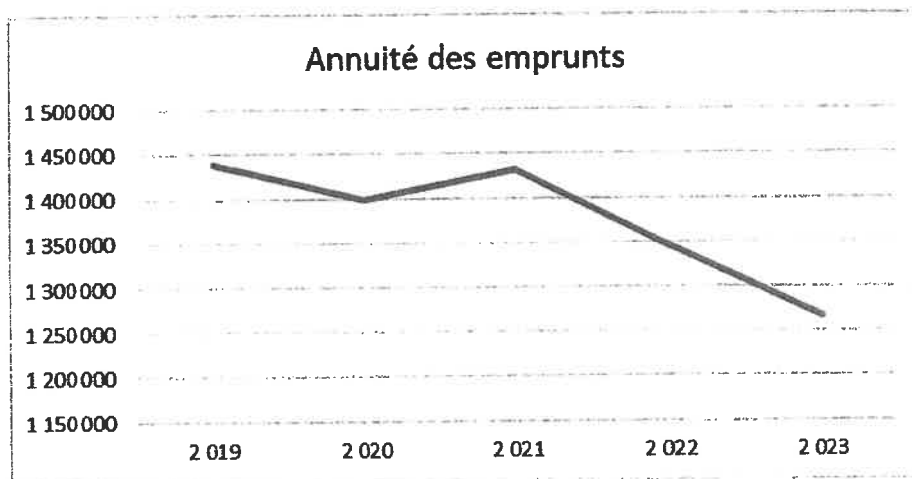
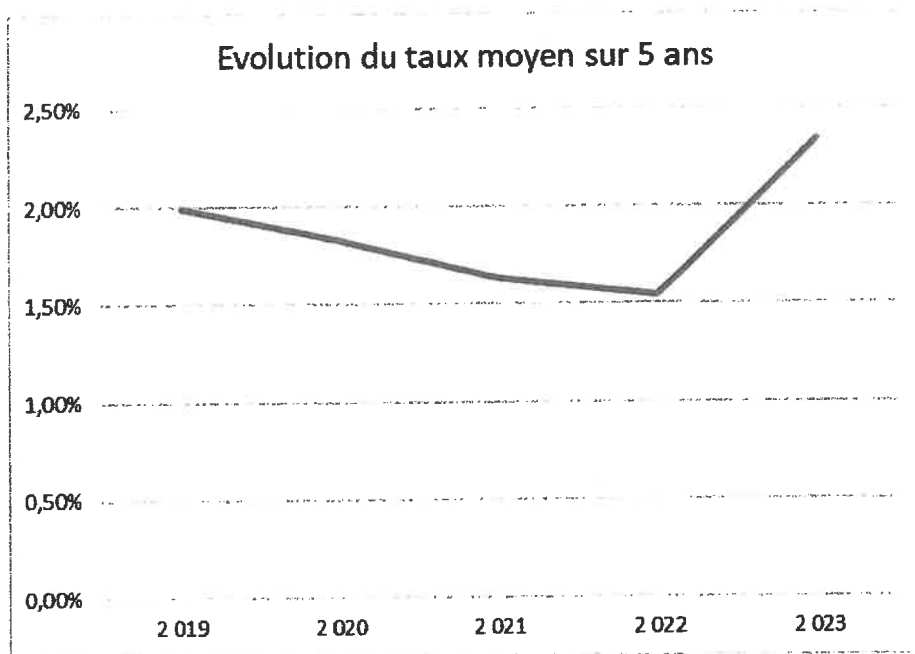
- emprunts à taux fixe 66 941,34€ (100,00 %)

4. LE TAUX DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Le montant prévisionnel des intérêts 2023 est de 261 039,62 €. Le taux moyen est donc de 2,34 %.

Il se répartit de la façon suivante :

- emprunts à taux fixe 1,56 %
- emprunts indexés sur :
 - Euribor 3 mois 4,32 %
 - Le Plan d'Epargne Logement 5,95 %
 - Le Livret A 2,24 %



5. LE TAUX DES EMPRUNTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le montant prévisionnel des intérêts 2023 est de 1 729,54 €. Le taux moyen est donc de 1,60 %.

Il se répartit de la façon suivante :

- emprunts à taux fixe 0,71 %
- emprunts indexés sur :
 - Euribor 3 mois 4,11 %

6. LE TAUX DES EMPRUNTS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le montant prévisionnel des intérêts 2023 est de 739,64 €. Le taux moyen est donc de 1,10 %.

Il se répartit de la façon suivante :

- emprunts à taux fixe 1,10 %

7. EVOLUTION DES TAUX

Euribor 3 mois

Le taux de l'Euribor 3 mois qui était de -0,570 % au 03/01/2022 est passé à 2,162 % au 02/01/2023 et à 2,849 % au 03/03/2023.

Plan d'épargne logement

Le taux 2023 est de 2,00 %.

Livret A

Le taux du LIVRET A au 01/02/2023 est relevé de 2 % à 3 %.

8. GESTION DES EMPRUNTS

Un équilibre existe entre les emprunts à taux fixe et variable.
A noter qu'il n'y a aucun emprunt à risque.

En ce qui concerne la commune la capacité de désendettement calculée sur le compte administratif de l'année 2022 suivant la formule :

capital restant dû divisé par l'épargne brute est de 3,22 ans.

$(11\ 137\ 123,39 / (10\ 549\ 683,20 - 7\ 087\ 135,24) = 3,22)$

EVOLUTION DES DEPENSES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

- AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

Le montant des nouveaux emprunts sera ajusté au regard du virement de la section de fonctionnement réel dégagé et des investissements retenus lors du vote du budget primitif.

En l'état actuel des hypothèses retenues et des données connues à ce jour, le virement pour les investissements devrait se situer entre 4 000 K€ et 5 000 K€.

- EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes

Budget	Dépenses réelles BP 2022	Dépenses réelles BP 2023	Evolution
Commune	7 085 K€	7 100 K€	+ 15 K€
Assainissement	604 K€	610 K€	+ 6 K€
Eau	404 K€	384 K€	- 20 K€
TOTAL	8 093 K€	8 094 K€	+ 1 K€

- EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette du budget principal et des budgets annexes

Endettement	2022	2023	Evolution
Nouveaux emprunts	1 000 K€	1 000 K€	0 K€
-Dont commune	1 000 K€	1 000 K€	0 K€
-Dont Assainissement	0 K€	0 K€	0 K€
-Dont Eau	0 K€	0 K€	0 K€
Remboursement de la dette existante	-1 183 K€	-1 024 K€	-159 K€
<i>Dont commune</i>	<i>-1 164 K€</i>	<i>-1 005 K€</i>	<i>-159 K€</i>
<i>Dont assainissement</i>	<i>-13 K€</i>	<i>-13 K€</i>	<i>0 K€</i>
<i>Dont eau</i>	<i>-6 K€</i>	<i>-6 K€</i>	<i>0 K€</i>
Evolution du besoin de financement	-183 K€	-24 K€	+159 K€